

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 15 <b>Présent</b> : 12 <b>Procuration</b> : 2 <b>Votants</b> : 14 <b>Pour</b> : 10 <b>Nul</b> : 4 <b>Abstention</b> : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-six et le 21 mars Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean - Claude DENNE (Maire) <b>Secrétaire de séance : Mme Christine SIBIL</b></p> <p><u>Date de convocation</u> : 17 mars 2026</p>
<p><b>Réf</b> : 26/ 39 <b>OBJET</b> : VOTE DES QUATRE ADJOINTS AU MAIRE</p>	<p><b>Présents</b> : M. DENNE Jean – Claude – M. MUFFAT Michel - Mme SIBIL Christine - BRAIZE Richard, M. MUFFAT Eddie – Mme RAY Anais – Mme LAVANCHY Christelle - M CANTEUX Philippe – M MUFFAT Matthieu– Mme MCQUADE Alisha – M CALVET Laurent – Mme LEURET Leslie –</p> <p><b>Absents ou excusés</b> : Mme BORDIER CHENE Aude</p> <p><b>Procuration</b> : Mme PELE Joylita : procuration à Mme LEURET Leslie M. BRAIZE Grégory : procuration à M. BRAIZE Richard</p>

**Le conseil municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article. L2122-1 et suivants,

**Vu** la délibération approuvant la création de 4 postes d'adjoints au maire, en application de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 4 maires adjoints,

**Considérant** que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

**Considérant** que les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner,

**Considérant** la liste des candidatures conduites par Monsieur Michel MUFFAT,

**Après vote à bulletin secret et dépouillement, les résultats sont les suivants :**

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

**ONT OBTENU** : la liste de candidatures conduite par M. Michel MUFFAT obtient 10 voix ,

**SONT ELUS** adjoints au maire de Montriond selon le rang ci-après indiqué et sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur Michel MUFFAT
- 2<sup>ème</sup> adjoint(e) : Madame Aude BORDIER- CHENE
- 3<sup>ème</sup> adjointe : Monsieur Richard BRAIZE
- 4<sup>ème</sup> adjointe : Madame Christine SIBIL

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

La secrétaire de séance

Christine SIBIL



A Montriond le 21 mars 2026  
Pour extrait conforme au registre  
le Maire, Jean- Claude DENNE



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en  
préfecture le

et publication le